

Le mardi 7 mars 2023



INFORMATIONS

TRAVAUX COMMUNAUX

Pour faire suite au permis de démolir de l'ancien lavoir et au permis de construire de réhabilitation de l'ancien préau il convient désormais de ne plus obstruer ces lieux et l'entourage immédiat afin de libérer la totalité de l'emprise communale.

Les travaux de démolition et de réhabilitation devraient débuter aux alentours du 15 avril 2023 sous la maîtrise d'œuvre de IDF architecture, Madame Quintart Marie-Christine.

Il est rappelé encore une fois que les **TOUS** les encombrants déposés place de la fontaine doivent être enlevés sans délai. À défaut, l'entreprise mandatée par la commune procèdera d'office au nettoyage de la place et des rues communales.

Un arrêté interdisant le stationnement dans la zone des travaux sera pris prochainement.

Le Maire


Charles Brès